

La République du Centre, 6 mai 2020

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE - MERCREDI 6 MAI 2020 5

Le Loiret face au coronavirus

LOUVOIS ■ Le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur travaille sur la prolongation de l'état d'urgence sanitaire

« Protéger les fantassins de la République »

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, est interviewé dans les locaux de l'Institut national de la santé publique et de la prévention de l'état d'urgence sanitaire.

ENTRETIEN  
Propos recueillis par Corinne Buis

Il vous êtes intéressés par les débats avec Édouard Philippe ce mardi. Pourquoi le Loiret a-t-il voté contre le plus de sortie du confinement ? C'est un sujet très technique. La preuve, nous avons voté les trois lois précédentes concernant la Côte d'Azur. Mais cette stratégie de déconfinement est en réalité un grand nombre de dysfonctionnements. C'est la loi de la jungle pour la question des masques, la situation des tests médicaux n'est pas non plus satisfaisante.

Il vous êtes membres de la commission qui a étudié le rôle de prolongation de l'état d'urgence sanitaire. Quel sera votre rôle dans les conditions d'urgence sans précédent ? Nous espérons



JEAN-PIERRE SUEUR, le député socialiste que les députés ont nommé sénateur. Il est à l'Assemblée nationale.

doivent être pris en compte non seulement les personnes affectées et leurs familles, mais aussi les personnes affectées et leurs familles en tant que telles.

Il est au cœur de la situation, sur lequel il nous faut travailler. C'est un enjeu de santé publique, mais aussi un enjeu de santé publique. Il faut protéger les personnes affectées et leurs familles en tant que telles.

Il faut protéger les personnes affectées et leurs familles en tant que telles. C'est un enjeu de santé publique, mais aussi un enjeu de santé publique.

Il faut protéger les personnes affectées et leurs familles en tant que telles. C'est un enjeu de santé publique, mais aussi un enjeu de santé publique.

formal et des libertés. Il faut protéger les personnes affectées et leurs familles en tant que telles.

Il faut protéger les personnes affectées et leurs familles en tant que telles. C'est un enjeu de santé publique, mais aussi un enjeu de santé publique.

Il faut protéger les personnes affectées et leurs familles en tant que telles. C'est un enjeu de santé publique, mais aussi un enjeu de santé publique.

Il faut protéger les personnes affectées et leurs familles en tant que telles. C'est un enjeu de santé publique, mais aussi un enjeu de santé publique.

l'efficacité des mesures et de leur mise en œuvre. Il faut protéger les personnes affectées et leurs familles en tant que telles.

Il faut protéger les personnes affectées et leurs familles en tant que telles. C'est un enjeu de santé publique, mais aussi un enjeu de santé publique.

Il faut protéger les personnes affectées et leurs familles en tant que telles. C'est un enjeu de santé publique, mais aussi un enjeu de santé publique.

Il faut protéger les personnes affectées et leurs familles en tant que telles. C'est un enjeu de santé publique, mais aussi un enjeu de santé publique.